

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2692

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 9 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2692 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à assurer sa conformité à l'Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »;
- Document D-PS-2692 indiquant qu'aucune modification ne devra être apporté à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2692 est bien décrit dans le titre.

Cette modification du schéma d'aménagement n'implique aucune modification du règlement de zonage.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe.

Que copie du projet de règlement PS-2692 et de la résolution d'adoption dudit projet de règlement ont été transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour obtenir son avis.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **16 mars 2026, à 16 h 30**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire de la commission de consultation formée des membres désignés, soit la présidente du comité consultatif d'urbanisme, le vice-président du comité consultatif d'urbanisme et l'élue désignée comme membre substitut du comité consultatif d'urbanisme. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Mirabel, ce 25 février 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate